



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Date : 29/01/2026

Stationnement : nouveaux services et expérimentation d'un abonnement gratuit pour les personnes à mobilité réduite

À compter du 1er février 2026, et sans changement de tarif par rapport à 2025, l'offre existante en matière de stationnement à Chambéry est complétée par le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et le lancement d'une expérimentation dédiée aux personnes à mobilité réduite dans certains parkings du centre-ville.

Création d'un abonnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

À compter du 1er février 2026, la Ville de Chambéry et Q-Park innoveront avec le lancement du nouvel abonnement *Q-Park Access*, réservé aux personnes à mobilité réduite (PMR) titulaires d'une carte mobilité inclusion stationnement (CMI-S) ou une carte européenne de stationnement (CES) en cours de validité.

Cet abonnement, valable pour un seul véhicule, permet de bénéficier de **jusqu'à 4 heures de stationnement gratuit** par semaine dans les parkings Ravet et Europe, avant l'application du tarif horaire en vigueur.

La souscription s'effectue auprès de l'agence Voirie Q-Park, située 336, quai Charles Ravet à Chambéry, à proximité immédiate du parking Ravet, sur présentation des justificatifs requis : carte CMI-S ou CES valide et certificat d'immatriculation du véhicule.

Cette initiative, **expérimentale et nouvelle à Chambéry**, fera l'objet d'une **évaluation et d'un bilan au terme d'un an**, afin d'en mesurer l'impact et l'efficacité.

Le rechargement des véhicules électriques

La Ville compte désormais **80 bornes de recharge pour véhicules électriques**, installées dans les parkings exploités par le délégataire **Q-Park**. Ce réseau est appelé à se développer progressivement, en fonction de l'usage constaté, pour atteindre **jusqu'à 180 bornes à terme**.

Les usagers et usagères disposent ainsi d'une offre tarifaire complète et structurée, avec différentes formules adaptées aux besoins de recharge des véhicules électriques.

Une tarification inchangée par rapport à 2025

Les tarifs de stationnement restent inchangés pour les usagers et usagères. Les dispositifs existants sont maintenus, notamment :

- les 30 premières minutes gratuites **en voirie et dans les parkings**,
- la gratuité pendant la **pause méridienne** (12h-14h) en voirie,
- une **tarification solidaire réservée aux résidents**, modulée selon le niveau de revenu, permettant de stationner en voirie dans les zones de stationnement résident,
- les gratuités du **samedi après-midi dans les parkings Falaise et Château**,
- un « **abonnement résident** » **24h/24h 7j/7j à demi-tarif** (- 50%) pour tous les habitants de Chambéry (sans conditions de ressources), dans tous les ouvrages en délégation de la Ville,
- un **abonnement pour le stationnement des vélos** dans un espace fermé et sécurisé (avec prise pour la recharge des vélos à assistance électrique) au sein des parcs en ouvrage Château, Falaise et Ravet.
- un service de réservation en ligne sur les parcs en enclos et en ouvrage afin d'en faciliter l'accès

Contact presse : service communication de la Ville de Chambéry
04 79 60 23 05 – relations-presse@mairie-chambery.fr